



COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL CITOYEN NARBONNE-PLAGE

Lieu : Mairie annexe de Narbonne-Plage

Date : 30/04/25

Durée : 2h15

Personnes présentes

Habitants :

- Mesdames : Anne ATTAL, Danielle HOULLE, Andréa TISCHHAUSER
- Messieurs : Daniel KUDLAK, Pierre DURRY TEPA, Bernard BLANCHE, René VIVET, Henri HOUILLE, Paul ODD, Michel FREY

Ville de Narbonne :

- Elue référente : Madame Florence VITASSE
- Elue référente quartiers EST : Madame Christine DAUZATS
- Directrice de la station : Madame Mariline ETERO
- Chargé de mission démocratie participative : Monsieur Alexis MAMIS

Excusées :

- Mesdames : Martine COZERET, Monique GONZALEZ, Géraldine HUGUIN PINZI

Ordre du jour :

1. Minute de silence en hommage à M. Gilbert GAILLARD, membre du CC décédé le 21 mars 2025
2. Election d coordonnateur suppléant et remplacement de M. Gaillard
3. Approbation dernier compte-rendu (mercredi 29 janvier)
4. Résumé des fiches actions établies et envoyées à la direction citoyenneté, suite aux différentes réunions des groupes de travail
5. Commission « Déplacements, sécurité et tranquillité publique
6. Mise en place de la commission « cohésion sociale et animation »
7. Commission « culture et sport » en cours de mise en place
8. Commission « cadre de vie et habitat »
9. Préparation « Ma rue en fête »
10. Questions diverses

1. Minute de silence en hommage à M. Gilbert GAILLARD, membre du CC décédé le 21 mars 2025

2. Election d coordonnateur suppléant et remplacement de M. Gaillard

Un seul candidat: M. René Vivet, élu à l'unanimité.

3. Approbation dernier compte-rendu (mercredi 29 janvier)

Approuvé à l'unanimité.

M. Kudlak a rappelé que, de plus, il a rencontré à sa demande Mme Vitasse, le 20 février 2025 afin d'éclaircir le rôle et le fonctionnement du CC vis à vis de la mairie ; cette rencontre a donné lieu à un compte-rendu partagé avec les membres du CC et avec les personnes concernées travaillant pour la mairie de Narbonne.

4. Résumé des fiches actions établies et envoyées à la direction citoyenneté, suite aux différentes réunions des groupes de travail

M. Mamis était présent à la commission "Maillage des pistes cyclables", le 19 mars 2025 qui s'est déroulée en présence de Mrs R.Vivet (rapporteur), D.Kudlak et B. Blanché. Les participants ont déambulé sur le quartier afin de cibler et d'appréhender les différents points de préoccupations citoyennes. La fiche action a été établie et sera transmise par M.Mamis dans le cadre du DDU correspondant aux services techniques concernés.

5. Commission « Déplacements, sécurité et tranquillité publique » :

M. Houille, rapporteur, a établi 5 fiches actions :

a) Portique pour limiter la hauteur des véhicules pouvant accéder à un espace utilisé comme parking par les usagers :

Localisation : espace longeant le chemin de la Fontaine de Verre (en face de l'école Gaston Bonheur)

Préoccupation citoyenne : Stationnements de camping-cars, caravanes, pouvant nuire à la tranquillité du voisinage.

Objet : Etudier la possibilité de restreindre l'accès à cet espace au moyen de l'aménagement d'un portique et la pose de gabions/pierres.

Réponse de la ville – Direction de Narbonne-Plage :

Madame ETERO précise qu'une demande a été faite, début 2025, pour la pose d'un portique avec gabions afin de limiter l'accès aux véhicules de plus de 2 mètres de haut de se garer sur cet espace.

b) Sécurisation de l'intersection des rues Marbré et du Sabre Argentée :

Localisation : Rues Marbré/Sabre Argentée/Sublet

Préoccupation citoyenne : circulation automobile et piétonne – stationnements anarchiques

Objet : Etudier la possibilité de changer les sens de circulation afin de limiter l'insécurité des usagers piétons et automobilistes.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Un DDU territorial a été réalisé à partir de cette fiche action et de la déambulation sur site datant du 26 mars 2025.

Le DDU a reçu l'approbation des membres du CC et sera donc transmis au service concerné afin de connaître la possibilité d'organiser une concertation avec les riverains concernés sur le sujet et étudier une éventuelle modification du sens de circulation sur ces rues.

Mme Dauzats, M. Houille, Mme Houllé, Mme Vitasse, M. Kudlak et M. Mamis ont évoqué la concertation menée par la mairie en 2023 auprès des riverains des rues du Marbré, du Sabre Argenté et du Sublet, concernant des propositions d'aménagement de ces voies. Une majorité des riverains concertés avaient préféré le statu quo. Cependant, en 2025, des aménagements semblent nécessaires afin de ralentir et sécuriser le trafic automobile dans ces rues étroites.

c) Campings cars : mesures contre le stationnement non réglementaire

Localisation : Narbonne-Plage

Préoccupation citoyenne : Nuisances occasionnées par le stationnement non réglementaire de camping-cars.

Objet : Veiller au respect de la réglementation en vigueur et étudier la possibilité de limiter le stationnement à une durée de 24h et non 7 jours.

Réponse de la ville – Direction Narbonne-Plage :

Des panneaux indiquant la marche à suivre pour les usagers en camping-cars sont implantés aux niveaux de chacune des entrées de Narbonne-Plage.

Réponse de la ville – Police Municipale :

Il existe un arrêté permanent, en date du 19/02/21, sur la réglementation de la circulation et le stationnement des caravanes, camping-cars, autocaravanes et véhicules assimilés. Il stipule (article 1) que « *le stationnement des caravanes, des camping-cars, des autocaravanes ou véhicules assimilés est interdit à Narbonne-Plage du 1^{er} avril au 31 octobre sur les parkings aménagés situés : Avenue du Port, Promenade du Front de Mer, Rue des des Néréïdes, parking du Languedoc, Rue des Sirènes, des Dauphin et des Oursins, Place de la Méditerranée, Placette des Tartanes, Place des Karantes, parking d'entrée du chenal, des Exals, Quai Jean Bouteille et Quai Brossolette, Avenue du Théâtre, Avenue d'Aoste et Rue de la Lune.* »

(Article 3) « *Le stationnement des autocaravanes ou véhicules assimilés à l'exception des caravanes, est autorisé en dehors du périmètre mentionnée à l'article 1, dans le respect des dispositions du code de la route.* »

Les panneaux visibles à l'entrée de la station concernent cet arrêté en vigueur. En ce qui concerne le contrôle de cet arrêté, les policiers municipaux le font respecter et verbalisent.

Il n'est pas possible d'interdire ce type de véhicules sur une portée générale dans toutes les rues et toute l'année, l'arrêté serait cassé devant le Tribunal Administratif.

A noter qu'au-delà du stationnement, le camping sauvage sur la voie publique est interdit.

d) Apaisement de la traversée de Narbonne-Plage :

Localisation : Narbonne-Plage

Préoccupation citoyenne : Vitesse de circulation sur Narbonne-Plage

Objet : Etudier la possibilité de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h avec régime de priorité à droite (suppression des STOP donnant sur l'avenue des Cigales) sur l'ensemble de Narbonne-Plage.

Réponse de la ville – Direction Citoyenneté :

La mise en place d'une zone 30 (ou d'une limitation de vitesse à 30 km/h) sur un périmètre élargi (voir généralisée) mérite une importante réflexion pouvant nécessiter plusieurs aménagements (ralentisseurs, réduction des largeurs de voies...). A l'échelle du Conseil citoyen, au travers de la réalisation d'un DDU, il s'agira de fournir un document « d'aide à la décision ».

- e) Panneau 30 sur l'avenue des Mûriers de Chine (au niveau de la Place de la Méditerranée) :

Localisation : avenue des Mûriers de Chine (entrée par la place de la Méditerranée).

Préoccupation citoyenne : identification de la zone 30 sur l'avenue des Mûriers de Chine

Objet : Etudier la possibilité de mettre une zone 30 sur l'avenue des Mûriers de Chine.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Cette remontée rejoint celle sur l'apaisement de la traversée de Narbonne-Plage. L'entrée de la zone 30 qui se termine sur l'avenue des Mûriers de Chine est signalisée au niveau de l'entrée de la place de la Méditerranée par l'avenue Louis Madaule.

6. Mise en place de la commission « cohésion sociale » :

Mme Houllé, rapporteuse, a établi deux fiches (définition, objectifs, moyens et propositions) après avoir discuté avec de nombreuses personnes dans différents quartiers de Narbonne Plage. Les habitants consultés, jeunes et moins jeunes, souhaiteraient davantage d'animations en basse saison (service de gardiennage pour chien...). Des idées à creuser pour les futures réunions.

- **Point sur le triathlon qui s'est déroulé le 27 avril 2025 :**

L'organisation du triathlon a nécessité la fermeture de certaines routes à Narbonne-Plage. Les membres du CC ont estimé que la population n'avait pas été suffisamment informée de l'organisation de l'événement.

7. Commission « culture et sport » en cours de création :

M. Oddo, rapporteur, a réitéré le besoin d'un local pour organiser des expositions culturelles. En ce qui concerne le sport, il a rappelé qu'il existe déjà plusieurs associations actives à Narbonne Plage.

8. Commission « cadre de vie et habitat » :

Le projet élaboré par cette commission, dont le rapporteur est M. Blanché, sera présenté le 22 mai 2025 à 18h00 à la Salle des Synodes, dans le cadre des Projets Participatifs 2025 de la mairie de Narbonne. M. Blanché sera absent pour cette présentation qui sera faite par M. Daniel Kudlak.

A Narbonne Plage, il s'agit d'embellir et de sécuriser la zone en gravier, entourée de lauriers-roses, servant de parking et de point de recyclage (bennes) au nord du giratoire de la Clape, le long de l'avenue des Cigales.

[Réponse de la ville – Direction citoyenneté :](#)

Monsieur Mamis rappelle qu'en fonction des retours techniques, le projet soumis au vote est susceptible d'être modifié afin d'être réalisable.

9. Préparation de « Ma rue en fête » qui se déroulera le 23 mai 2025 au Théâtre de la Nature :

Mme Etero a réservé 20 tables et 200 chaises pour cet événement, ouverts à tous les habitants.

10. Questions diverses :

a) Marchés d'été :

Madame VITASSE a annoncé les dates des marchés d'été :

- Marché alimentaire les mardis, jeudis et samedis, de 7h à 13h, du 24 juin au 13 septembre, le long du Front de Mer à partir du manège (côté sud).
- Ce marché se tiendra également le samedi 31 mai (weekend de l'Ascension), dimanche 8 et lundi 9 juin (weekend de Pentecôte et événement Natur'Ailes), ainsi que les samedis de juin.
- Marché du soir (non alimentaire): du 1er juillet au 31 août, également le long du Front de Mer au sud du manège

b) « Espace Beach » et fête foraine :

- « L'espace beach" (sports sur la plage) sera opérationnel du 4 juillet au 27 août.
- La fête foraine, place de la Méditerranée, sera en activité du 21 juin au 31 août, les soirs de 19h à minuit.

c) A la question posée de savoir où peuvent se poser les hélicoptères: devant l'espace Baudis ou sur la plage, à l'appréciation des pilotes.

d) Point travaux d'aménagement des terrasses de la mer :

- Les travaux avancent bien, l'espace de ce chantier étant peu à peu rendu au public à mesure qu'il est achevé et que la sécurité est garantie.
- Cette inauguration prestigieuse, présidée par Monsieur le Maire de Narbonne, aura lieu le 5 juillet à partir de 16h

<p>Prochaine réunion mercredi 10 septembre à 17h30 au sein de la Mairie annexe de Narbonne-Plage</p>
--